

PROCÈS-VERBAL SÉANCE ORDINAIRE

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE CLEVELAND

Procès-verbal de la séance extrait du livre des délibérations de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité du Canton de Cleveland, tenue le lundi 2 février 2026 à 19h30, à laquelle sont présents :

- ❖ Monsieur Daniel Braün, conseiller du district No 1
- ❖ Monsieur Fernand Leclerc, conseiller du district No 2
- ❖ Monsieur Matthew Dubois, conseiller du district No 3
- ❖ Monsieur Luc Cloutier, conseiller du district No 4
- ❖ Madame Sylvie Giroux, conseillère du district No 5
- ❖ Monsieur Charles Brochu, conseiller du district No 6

Formant quorum, les membres du conseil siègent sous la présidence de monsieur le maire Herman Herbers.

Étaient également présents : monsieur Martin Lessard, directeur général et greffier-trésorier, ainsi que madame Francesca Lebrasseur, greffière-trésorière adjointe.

Madame Sylvie Giroux participe à la séance à distance via son appareil portable.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-02-01

Adoption de l’ordre du jour tel que présenté avec dispense de lecture

CONSIDÉRANT QUE la séance est déclarée ouverte à 19h30.

Il est,
PROPOSÉ par Monsieur Fernand Leclerc
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

Ordre du jour

1. **Bienvenue par Monsieur le Maire**
2. **Prise des présences**
3. **Constatation du quorum par Monsieur le Maire qui déclare la séance régulièrement tenue**
4. **Adoption de l’ordre du jour avec dispense de lecture**
5. **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 12 janvier 2026 avec dispense de lecture**
6. **Correspondance**
7. **Finances**
 - 7.1 **Acceptation des comptes à payer**

- 7.2 Acceptation des dépenses incompressibles et des dépenses déjà autorisées depuis le dernier rapport
- 7.3 Acceptation des salaires, DAS et des frais de déplacement
- 8. Administration et affaires courantes
 - 8.1 Dépôt de la liste des personnes endettées envers la Municipalité
 - 8.2 Autorisation de libération de la retenue à Pelletier et Picard pour les travaux d'éclairage d'un terrain de soccer au RRHS
 - 8.3 Correction de la résolution 2025-12-16 : « Entretien de la patinoire extérieure – Parc Lamoureux – Saison hivernale 2025-2026 »
 - 8.4 Achat de tuques à l'effigie de la Municipalité
 - 8.5 Chambre de commerce et d'industrie de la région de Richmond – demande d'appui
 - 8.6 Avis de motion et dépôt de projet de règlement : Règlement No 620 – Règlement relatif à l'entretien et l'occupation des immeubles
 - 8.7 Résolution autorisant la réalisation des plans et devis et la surveillance pour un projet d'asphaltage d'une partie du chemin Pease
- 9. Développement local et régional
 - 9.1 Proclamation des journées de la persévérance scolaire
- 10. Urbanisme
- 11. Voirie
 - 11.1 Adjudication du contrat pour l'entretien des pelouses des parcs municipaux – Saison 2026
- 12. Rapport des activités du Maire
- 13. Varia
- 14. Période de questions du public
- 15. Levée de la séance

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-02-02

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 12 janvier 2026 avec dispense de lecture

CONSIDÉRANT QUE tous les membres de ce conseil déclarent avoir reçu, avant ce jour, copie du procès-verbal du 12 janvier 2026 ;

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Luc Cloutier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2026 soit adopté tel que présenté.

CORRESPONDANCE

La correspondance a été déposée à la table du conseil et les suivis demandés par les membres du conseil seront effectués et déposés aux archives après épuration.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-02-03

Acceptation des comptes à payer

CONSIDÉRANT QUE le directeur général / greffier-trésorier a remis une copie de la liste des comptes à payer à chacun des membres du conseil ;

Il est,
PROPOSÉ par Monsieur Matthew Dubois
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la Municipalité du Canton de Cleveland accepte les comptes à payer au montant de 60 046,27 \$ tel que présenté aux membres du conseil.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-02-04
Acceptation des dépenses incompressibles et des dépenses déjà autorisées depuis le dernier rapport

CONSIDÉRANT QUE le directeur général / greffier-trésorier a remis une copie de la liste des dépenses incompressibles et des dépenses déjà autorisées depuis le dernier rapport à chacun des membres du conseil ;

Il est,
PROPOSÉ par Monsieur Daniel Braün
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la Municipalité du Canton de Cleveland accepte les dépenses incompressibles et des dépenses déjà autorisées depuis le dernier rapport pour un montant de 111 260,90 \$ auquel s’ajoute le total des chèques émis pour un montant de 8 194,93 \$, le tout tel que présenté aux membres du conseil.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-02-05
Acceptation des salaires, DAS et des frais de déplacement

Il est,
PROPOSÉ par Madame Sylvie Giroux
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la Municipalité du Canton de Cleveland accepte les salaires, DAS et des frais de déplacement au montant de 50 \$ tel que présenté aux membres du conseil.

INFORMATION NUMÉRO 2026-02-06
Dépôt de la liste des personnes endettées envers la Municipalité

Une liste détaillée des comptes à recevoir au **1^{er} février 2026** est remise aux membres du conseil municipal, pour lecture seulement. Cette liste présente des sommes à recevoir :

- 51 714,62 \$ comprenant les taxes 2025, les droits de mutation et les permis.
- Ainsi qu’un montant à recevoir de 2 230,47 \$ pour les années 2023 et 2024.

Le greffier-trésorier confirme qu’un rappel a été envoyé en décembre à tous les propriétaires ayant un compte à payer.

En janvier, des lettres recommandées ont été adressées spécifiquement aux propriétaires ayant un compte à payer pour les années 2023 et 2024, les avisant du délai requis pour paiement avant d’être inscrit sur la liste des immeubles à vendre pour non-paiement de taxes.

Le greffier-trésorier informe le conseil qu’une liste des immeubles à vendre pour non-paiement de taxes sera remise à la séance de mars 2026.

Le conseil accuse réception de la liste des personnes endettées.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-02-07

Autorisation de libération de la retenue à Pelletier et Picard pour les travaux d’éclairage d’un terrain de soccer au RRHS

CONSIDÉRANT QUE la Résolution numéro 2025-03-27, adoptée le 27 mars 2025, a adjugé à la compagnie Pelletier et Picard Inc. le contrat pour les travaux d’éclairage d’un terrain de soccer au Richmond Regional High School (RRHS) ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Cleveland a agi comme maître d’œuvre du projet, et que les coûts seront refacturés à la Ville de Richmond et la Municipalité du Canton de Melbourne conformément à l’entente en vigueur ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été réalisés conformément au contrat et que la Municipalité du Canton de Cleveland a déjà payé la facture No 351 en date du 14 août 2025, représentant une facturation partielle à 90 % du projet, soit un montant de 208 800,00 \$ avant taxes ;

CONSIDÉRANT QUE la firme Akonovia (anciennement IME Experts-conseils Inc.), responsable de l’ingénierie du projet, a produit l’acceptation finale des travaux ;

CONSIDÉRANT QUE Pelletier et Picard Inc. a transmis la facture No 385 correspondant à la libération de la retenue contractuelle de 10%, soit un montant de 23 200,00\$, plus les taxes applicables ;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement émise par la firme Akonovia ;

Il est,
PROPOSÉ par Monsieur Matthew Dubois
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la Municipalité du Canton de Cleveland autorise le paiement de la facture No 385 soumise par Pelletier et Picard Inc., pour un montant total de 23 200,00 \$ plus les taxes applicables.

- QUE

les crédits nécessaires aux fins de la présente résolution soient pris à même les dépenses d’investissement.
- QUE

les coûts liés à cette dépense soient refacturés aux municipalités partenaires, soit le Canton de Melbourne et la Ville de Richmond, selon les modalités prévues à l’entente.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-02-08

Correction de la résolution 2025-12-16 : « Entretien de la patinoire extérieure – Parc Lamoureux – Saison hivernale 2025-2026 »

- CONSIDÉRANT QUE

la résolution numéro 2025-12-16, adoptée lors de la séance du Conseil tenue le 1er décembre 2025, portait sur l’acceptation d’une proposition pour l’entretien de la patinoire extérieure du parc Lamoureux pour la saison hivernale 2025-2026 ;
- CONSIDÉRANT QUE

ladite résolution mentionne par erreur le nom de M. Cédric Paré ;
- CONSIDÉRANT QUE

le nom exact de la personne ayant soumis la proposition est M. Cédric Paquin ;

Il est,
PROPOSÉ par Monsieur Fernand Leclerc
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

- DE CORRIGER

la résolution numéro 2025-12-16 afin de remplacer, partout où il apparaît, le nom « **Cédric Paré** » par « **Cédric Paquin** ».
- DE PRÉCISER

que cette correction ne modifie en rien les conditions, modalités ou montants prévus à la résolution initialement adoptée.
- QUE

la présente résolution de correction soit annexée à la résolution originale et tienne lieu de rectification officielle.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-02-09

Achat de tuques à l’effigie de la Municipalité

- CONSIDÉRANT QUE

la Municipalité du Canton de Cleveland organise régulièrement des activités sociales destinées aux familles du territoire afin de renforcer le sentiment d’appartenance et de favoriser les liens communautaires ;
- CONSIDÉRANT QUE

le conseil municipal souhaite contribuer au rayonnement et à l’image de marque de la municipalité ;
- CONSIDÉRANT QUE

dans le cadre de l’activité hivernale prévue le 7 février prochain, il a été déterminé que la distribution de tuques à l’effigie de Cleveland constitue une façon originale et significative de promouvoir la fierté municipale auprès des citoyens ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une soumission de l’entreprise *Jade* (vêtements et objets promotionnels), située à Sherbrooke, pour l’achat de 100 tuques personnalisées ;

Il est,
PROPOSÉ par Monsieur Charles Brochu
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la Municipalité du Canton de Cleveland autorise l’achat de 100 tuques à son effigie auprès de l’entreprise *Jade*, conformément à la soumission reçue, au coût de 1 125 \$ plus les taxes applicables ainsi que les frais de livraison.

QUE les crédits nécessaires à la réalisation de la présente résolution soient pris au poste budgétaire : 02-701-00-493 « *Fête des Neiges* ».

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-02-10
Chambre de commerce et d’industrie de la région de Richmond
(CCIRR) – Demande d’appui

CONSIDÉRANT QUE les Chambres de commerce de Windsor et de Valcourt envisagent de se regrouper sous la dénomination « Chambre de commerce du Val-Saint-François » ;

CONSIDÉRANT QUE la Chambre de commerce et d’industrie de la région de Richmond s’oppose à cette dénomination parce que l’utilisation d’une dénomination territoriale peut semer de la confusion pour les entreprises et une ambiguïté pour les partenaires ;

CONSIDÉRANT QUE la Chambre de commerce et d’industrie de la région de Richmond est active sur le territoire depuis plus de 130 ans ;

Il est,
PROPOSÉ par Monsieur Luc Cloutier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la Municipalité du Canton de Cleveland appuie la Chambre de commerce et d’industrie de la région de Richmond dans sa demande à l’effet que les Chambres de commerce de Windsor et Valcourt n’utilisent pas la dénomination « *Chambre de commerce du Val-Saint-François* ».

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-02-11
Avis de motion et dépôt d’un projet de règlement : Règlement No 620 – Règlement relatif à l’entretien et l’occupation des immeubles

Monsieur Fernand Leclerc, conseiller

DONNE avis de motion avec dispense de lecture à l’effet qu’à une prochaine séance de ce conseil, le Règlement

numéro 620 intitulé : *Règlement relatif à l’entretien et l’occupation des immeubles* sera présenté pour adoption.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et dans le but de respecter les exigences prévues à l’article 445 du *Code municipal* (RLRQ, c. C-27.1), **le projet de Règlement numéro 620 – *Règlement relatif à l’entretien et l’occupation des immeubles*** est déposé lors de la séance et est joint en annexe au présent avis.

De plus, **une assemblée publique sur ce projet de règlement sera tenue le 2 mars 2026 à 18h30**, au bureau municipal de la Municipalité du Canton de Cleveland situé au 292, chemin de la Rivière, à Cleveland (Québec) J0B 2H0. Lors de cette assemblée publique tenue par l’intermédiaire du maire ou d’un autre membre du conseil désigné par le maire, le conseil municipal expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s’exprimer.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-02-12

Résolution autorisant la réalisation des plans et devis et la surveillance pour un projet d’asphaltage d’une partie du chemin Pease

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Cleveland prévoit réaliser des travaux de voirie et de pavage sur le chemin Pease en 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une offre de services professionnels de la firme Les Services EXP Inc., datée du 22 janvier 2026, pour la préparation des plans et devis d’appel d’offres ainsi que pour les services durant la construction ;

CONSIDÉRANT QUE le montant maximal des honoraires proposés est de 15 600,00 \$, taxes en sus ;

CONSIDÉRANT QUE cette offre est jugée conforme aux besoins de la municipalité et que les crédits nécessaires sont disponibles ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,
PROPOSÉ par Monsieur Daniel Braün
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ :

D’ACCEPTER l’offre de services professionnels de la firme Les Services EXP Inc., datée du 22 janvier 2026, pour la réalisation de plans et devis et la surveillance de chantier.

D’AUTORISER une dépense maximale de 15 600,00 \$, plus les taxes applicables (TPS et TVQ), conformément aux modalités de ladite offre.

D’AUTORISER le maire et le directeur général et greffier-trésorier à signer, pour et au nom de la

Municipalité, tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution.

QUE cette dépense soit financée à même les dépenses d'investissement prévues à cet effet.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-02-13
Proclamation des Journées de la persévérance scolaire

CONSIDÉRANT QUE les décideurs et les élu(e)s de l'Estrie ont placé, depuis plus de 20 ans, **la lutte au décrochage scolaire au cœur des priorités régionales de développement**, puisque cette problématique est étroitement liée à d'autres enjeux, dont l'image et l'attractivité régionale, la relève et la qualification de la main-d'œuvre, le chômage et l'inactivité, ainsi que plusieurs problèmes sociaux ;

CONSIDÉRANT QUE les élu(e)s de l'Estrie, via la Table des MRC de l'Estrie, ont placé parmi leurs priorités du plan d'action régional 2025-2029 de la Stratégie gouvernemental pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires de l'Estrie, **de valoriser la réussite éducative et soutenir le développement des compétences et l'épanouissement de l'individu** ;

CONSIDÉRANT QUE **les conséquences individuelles du décrochage scolaire sont nombreuses** sur la santé physique et mentale, sur les comportements sociaux, sur l'employabilité et sur la productivité au travail ;

CONSIDÉRANT QUE **le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie de l'Estrie**, à savoir que le coût économique du décrochage scolaire en Estrie est estimé entre 32 949 \$ et 43 811 \$ par décrocheur, représentant un total de 1,14 à 1,54 milliard de dollars pour la région chaque année ;

CONSIDÉRANT QUE l'obtention d'un diplôme demeure **l'un des meilleurs leviers pour améliorer la qualité de vie des individus**, favoriser leur insertion professionnelle et contribuer à la vitalité économique et sociale de la région ;

CONSIDÉRANT QUE selon l'étude régionale *Les bénéfices de la persévérance scolaire*, **chaque niveau de diplomation entraîne une hausse notable du revenu d'emploi et une meilleure stabilité professionnelle**, confirmant que la réussite éducative est un investissement durable pour l'avenir de l'Estrie ;

CONSIDÉRANT QUE les jeunes de l'Estrie sont de plus en plus nombreux à persévérer, mais qu'encre **18,2 % de ces jeunes décrochent annuellement avant** d'avoir obtenu un diplôme d'études secondaires (taux annuel 2021-2022) ;

CONSIDÉRANT QUE pour **garantir le dynamisme de notre région, la prospérité de nos entreprises et la pleine participation de nos citoyens à l'économie de l'Estrie**, il est crucial de poursuivre les efforts de mobilisation autour de la réussite éducative ;

CONSIDÉRANT QUE la réussite éducative n'est pas un enjeu qui concerne exclusivement le monde scolaire, mais bien un **enjeu social** dont il faut se préoccuper collectivement, et ce, dès la petite enfance jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement ;

CONSIDÉRANT QUE R3USSIR organise, du **16 au 20 février 2026**, la 17^e édition des **Journées de la persévérance scolaire en Estrie**, sous le thème « La persévérance, ça mène loin. ». Cette édition 2026 sera l'occasion de rappeler que chaque adulte peut jouer un rôle fondamental pour motiver les jeunes et favoriser leur persévérance scolaire ;

CONSIDÉRANT QUE les **Journées de la persévérance scolaire** se tiendront à nouveau cette année simultanément dans toutes les régions du Québec, et qu'un nombre important de municipalités appuieront elles aussi cet événement ;

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Matthew Dubois

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la Municipalité du Canton de Cleveland proclame les 16, 17, 18, 19 et 20 février 2026 comme étant les **Journées de la persévérance scolaire** dans la municipalité et s'engage à :

- Appuyer **R3USSIR** et l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage scolaire, afin de faire de **l'Estrie une région qui valorise l'éducation comme un véritable levier de développement pour ses communautés.**
- Encourager et féliciter publiquement les jeunes citoyens de la Municipalité du Canton de Cleveland pour leur persévérance scolaire.
- Porter fièrement le ruban vert et blanc de la persévérance scolaire pour démontrer leur appui.
- Participer au jeudi PerséVERT le 19 février 2026, en portant des vêtements ou un accessoire de couleur vert pour démontrer son engagement envers la persévérance scolaire.
- Afficher le drapeau de la persévérance scolaire lorsque possible.

Faire parvenir une copie de cette résolution à R3USSIR, à info@reussirestrie.ca.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-02-14
Adjudication du contrat pour l’entretien des pelouses des parcs municipaux – Saison 2026

CONSIDÉRANT QUE des demandes de soumissions par invitation ont été émises pour l’entretien des pelouses des parcs municipaux pour la saison 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) soumissionnaires sur trois (3) ont déposé une offre, soit :

Soumissionnaires	Prix
Entretien de pelouse / Lawn care - Mark Cross	9 750 \$ (plus taxes)
Les pelouses Faucher	9 655 \$ (plus taxes)
Les Travaux M. M.	AUCUNE SOUMISSION

CONSIDÉRANT QUE le plus bas soumissionnaire conforme pour la saison 2026 est Les Pelouses Faucher ;

Il est,
PROPOSÉ par Monsieur Daniel Braün
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D’ACCEPTER la soumission déposée par l’entreprise Les Pelouses Faucher pour les travaux d’entretien et de tonte de pelouse des parcs municipaux pour la saison 2026, au montant de 9 655 \$ plus les taxes applicables.

QUE les crédits nécessaires soient prélevés au poste budgétaire : 02-320-00-529 « *Entretien pelouses – contrat* ».

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU MAIRE

Monsieur le Maire, Herman Herbers, informe le conseil municipal des activités survenues depuis son dernier rapport.

PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC – 19h49 à 19h52

Les questions des citoyens présents ont été entendues et répondues par les membres du conseil.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-02-15
Levée de la séance

CONSIDÉRANT l’ordre du jour étant épuisé ;

Il est,
PROPOSÉ par Madame Sylvie Giroux
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la séance soit levée à 19h52.

QUE la prochaine séance ordinaire se tiendra le lundi 2 mars 2026.

DISPONIBILITÉ DE FONDS

La Municipalité du Canton de Cleveland a adopté le Règlement no 562 sur le contrôle et le suivi budgétaire, déléguant le pouvoir d’autoriser des dépenses, lors de la séance du conseil municipal du 2 juillet 2019. Le tout conformément aux articles 165.1, 176.4, 176.5, 960.1, 961 et 961.1 du *Code municipal du Québec*.

Le conseil municipal a également adopté, le 7 septembre 2021, le Règlement no 580 modifiant l’article 7.1 du Règlement no 562.

L’autorisation des dépenses provient de ces règlements et sera suivie et contrôlée par le Comité des finances de la municipalité, le tout conformément à la loi.

APPROBATION DES RÉOLUTIONS

« Je, Herman Herbers, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du *Code municipal du Québec* ».

À Canton de Cleveland, ce 3^e jour du mois de février de l'an deux mille vingt-six.

Herman Herbers, Maire

Martin Lessard, Greffier-trésorier